

Une nouvelle CCT pour le personnel de la fondation Addiction Jura

Mardi, 19. juin 2018

De: L'intersyndicale (SSP & Syna)



Après plusieurs mois de négociation, la fondation Addiction Jura d'une part et l'Intersyndicale Syna et SSP de l'autre ont trouvé un accord pour une nouvelle Convention Collective de Travail (CCT).

Une quarantaine de collaborateurs sont concernés par cette CCT appliquée sur les trois sites jurassiens ; les centres ambulatoires de Porrentruy et Delémont ainsi que le centre résidentiel de Clos Henri.

La CCT est entrée en vigueur au 1er janvier 2018. Le précédent accord datait de 2006, il était vraiment nécessaire de l'adapter aux besoins actuels.

Cette négociation s'est déroulée dans le respect mutuel des deux parties. Le résultat de ces négociations débouche sur une CCT remise à jour et quelques améliorations en faveur du personnel telles que :

- L'introduction d'un congé paternité de deux semaines ;
- Augmentation de 3 à 5 jours de congé en cas de décès du conjoint, concubin ou d'un enfant ;
- Le nombre consécutif de jours de travail s'est vu réduit à 5, auparavant de 7 jours ;
- Une prise en charge par la fondation, du 100% des frais occasionnés par la formation spécifique dans le domaine des addictions (écolage et frais annexes) ainsi que le temps de formation.

Les deux parties se félicitent de ces améliorations pour le personnel.